FÉVRIER 2019 - N° 1

17 COMMUNES à la Une

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

L'emploi, notre priorité

Quartier Ordener

Budget

Pistes cyclables

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Vu sur nos réseaux

Afin d'être toujours plus proche de vous, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'est dotée d'un nouveau site internet pour que vous retrouviez toutes les informations utiles au quotidien.

Rejoignez-nous sur Facebook !

ENQUÊTE

Votre Avis Nous Intéresse

La **Communauté de Communes de Senlis Sud Oise (CCSSO)** a décidé d'élaborer un projet de territoire en y associant les élus, les acteurs économiques, sociaux, associatifs et les habitants.

Nous comptons sur vous pour remplir ce questionnaire, ensemble nous tracerons l'avenir de notre territoire !

Rendez-vous sur ce lien :
www.ccsso.fr

17 COMMUNES À LA UNE N° 1
Directeur de la publication : Philippe CHARRIER - Rédacteurs : Mélissa BEACCO, Alice BOUCHER - Crédit photos : Studio Bruno COHEN
Réalisation : PRESS° STATION 17 avenue de Ségur 75007 PARIS - Tél : 01 47 05 88 80 - contact@press-station.fr
Maquette : Nathalie LEBEL

Sommaire

LA CCSSO

Qu'est-ce que l'intercommunalité ? 4

Les membres du Bureau Communautaire 5

Naissance de la commune nouvelle Villers-Saint-Frambourg-Ognon 6

BUDGET

Un mot sur le budget... 8

Interview de Marie-Paule Eeckhout 9

VIE ÉCONOMIQUE

Une nouvelle dynamique pour un développement local harmonieux, au service de l'emploi 10

Soutenir des dispositifs créateurs d'activités et d'emplois 11

Signature de l'avenant CRSD Job-sudoise.fr 12

Interview de Patrick Heurtaux 13

Interview de Nathalie Lebas 14

Des bâtiments rénovés dans le quartier Ordener 15

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un diagnostic pour faciliter les déplacements 16

Elaborons la meilleure stratégie de développement local 18

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Collecte des déchets Interview d'Alain Battaglia 19

Un réseau de voies douces : une nouvelle offre de mobilité ! 20

ÉQUIPEMENTS

Piscine communautaire 22

SERVICES

Le Relais Assistantes Maternelles Interview de Christel Jaunet 23

ÉDITO

Le Président vous présente **17 Communes à la Une**

Mesdames, Messieurs,
Chères habitantes, Chers habitants,

Je tenais à commencer cette nouvelle année en vous présentant notre nouveau magazine "17 Communes à la Une" qui, chaque trimestre, vous apportera toutes les informations utiles sur le bon fonctionnement de vos services (Ordures Ménagères, Halte-Garderie Itinérante, Relais Assistantes Maternelles). Ce magazine vous permettra également de vous tenir informés de l'avancée de tous nos projets.

Seulement un an après mon élection, l'année 2019 sera une année de concrétisation de projets ambitieux. Nous investirons dans tous nos champs de compétence et dans les dossiers jugés prioritaires pour notre territoire. Afin de favoriser le développement économique de notre territoire nous avons engagé une modernisation complète des Zones d'Activités Economiques, marquée par un programme important de requalification des voiries et de changement de l'éclairage public.

Le quartier Ordener a commencé à faire peau neuve depuis le mois de janvier 2019. Nous réhabiliterons totalement le bâtiment N° 1 afin d'accueillir des entreprises mais aussi les adeptes du coworking. Un autre bâtiment du quartier, le N° 6, sera également totalement modernisé en 2020, après avoir effectué une démarche partenariale en coréalisation avec toutes les entreprises déjà présentes sur site. Pour rencontrer les acteurs économiques de notre territoire et afin de cerner au mieux leurs attentes nous animerons chaque trimestre des réunions d'information.

Afin d'améliorer votre quotidien, répondre à nos obligations et préparer l'avenir de notre territoire, nous mettons tout en œuvre pour concrétiser nos projets et ainsi réaliser nos engagements.

Côté finances, nous sommes respectueux de l'argent public et après avoir stabilisé les impôts depuis deux ans, nous engagerons dès cette année une baisse des tarifs/taux de la Redevance Incitative/Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Nous souhaitons continuer à vous apporter un service de qualité, sans vous augmenter la part intercommunale des impôts locaux. Nous sommes conscients qu'au regard des contraintes économiques actuelles, il est de notre devoir et de notre mission, certes d'investir pour l'avenir, mais sans avoir la folie des grandeurs et uniquement dans la limites de nos moyens financiers. Nous n'avons pas à demander à nos administrés de participer financièrement d'avantage à notre développement.

Je vous renouvelle toute ma satisfaction de mener ce mandat aux côtés de mon équipe mais aussi des services de notre Communauté de Communes. A travers leurs actions et leurs engagements, ils donnent du sens à l'intérêt général. Je suis fier de défendre avec eux les valeurs d'un territoire situé à mi-chemin entre l'urbanité et la ruralité. Si « Le désir de vivre heureux ou de bien vivre, de bien agir est l'essence même de l'homme », alors nous essaierons de vous apporter de la joie et du bonheur au cours de cette année sans omettre notre priorité, l'intérêt général et les attentes des habitants.

Avec tout mon dévouement,

Philippe CHARRIER
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Les compétences de la Communauté de Communes, **qu'est-ce que l'intercommunalité ?**

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) rassemble 17 communes issues des deux anciennes Communautés de Communes des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise : **Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont-l'Evêque, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève et Villers-Saint-Frambourg-Ognon.**

Quelles sont les compétences de la CCSSO ?

Le Développement Economique

La Gestion de la Collecte des Déchets

L'Action Sociale

(Maison de Services Au Public, Programme Local de l'Habitat, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Les Zones d'Activités Economiques

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les Voies Douces

Le Tourisme

La Petite Enfance de 0 à 3 ans

Les Gens du Voyage

Les Equipements Communautaires

L'Aménagement du Territoire

Le Très Haut Débit

La GEMAPI

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise regroupe 26 000 habitants sur un territoire de 203 km^2.

Une équipe à votre service

Dans un souci d'efficacité de la gestion publique, la CCSSO assure ses compétences sous l'impulsion de 48 conseillers communautaires et 12 suppléants.

Philippe Charrier, élu le 8 janvier 2018, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, est épaulé par les 14 membres du Bureau Communautaire.

Les 17 communes partagent désormais leurs activités et leurs investissements afin de mutualiser leurs moyens et leurs ressources et développer des projets.

Le Président et les Vice-présidents vous reçoivent sur rendez-vous au 03 44 99 08 60

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 21 mars 2019 à 20 heures

Les membres du Bureau Communautaire

Philippe CHARRIER
Maire de Chamant
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Alain BATTAGLIA
Maire de Pontarmé
Vice-président en charge des Affaires Générales et de l'Environnement

Marie-Paule EECKHOUT
Maire de Borest
Vice-présidente en charge des Finances

Didier JEUDON
Maire de Thiers-Sur-Thève
Vice-président en charge du Plan Climat, Air, Energie, Territorial

Véronique PRUVOST-BITAR
Conseillère municipale de Senlis
Vice-présidente en charge des Affaires Sociales

François DUMOULIN
Maire de Courteuil
Vice-président en charge du Tourisme et des Voies Douces

Nathalie LEBAS
Conseillère Régionale des Hauts-de-France,
Conseillère municipale de Senlis,
Vice-présidente en charge des Equipements Communautaires et des Relations avec les Partenaires

Dimitri ROLAND
Maire de Barbery
Vice-président en charge de l'Eau et l'Assainissement

Christel JAUNET
Maire d'Aumont-en-Halatte
Vice-présidente en charge de la Petite Enfance

Jacky MELIQUE
Conseiller municipal de Fleurines
Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

Maurice CLERGOT
Conseiller municipal de Senlis
Membre du bureau

Alexis PATRIA
Maire de Fontaine-Chaalis
Membre du bureau

Sophie REYNAL
Conseillère municipale de Senlis
Membre du bureau

Luc PESSÉ
Conseiller municipal de Senlis
Membre du bureau

Patrice CORNU
Maire de Montépilloy
Membre du bureau

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Naissance de la commune nouvelle : **Villers-Saint-Frambourg-Ognon**

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont fusionné depuis le 1er janvier 2019 pour former une commune nouvelle de 753 habitants. Ces deux communes contiguës forment une collectivité territoriale à part entière qui dispose des mêmes attributs que n'importe quelle commune.

Yves Ménez, maire d'Ognon et Laurent Nocton, maire de Villers-Saint-Frambourg

Deux communes voisines et étroitement liées

L'idée de départ a été inspirée par Yves Ménez, le maire de la commune d'Ognon qui s'est tourné vers son homologue Laurent Nocton, maire de Villers-Saint-Frambourg, afin de proposer une fusion entre leurs deux communes.

La majorité des habitants d'Ognon réside à La Roue Qui Tourne, hameau d'Ognon, entièrement imbriqué dans Villers-Saint-Frambourg. Le Conseil Municipal de Villers-Saint-Frambourg a émis immédiatement un avis favorable.

Dès lors, les habitants des deux communes, après consultation en juillet, ont opté pour « Villers-Saint-Frambourg-Ognon » comme nom de la commune nouvelle.

Une charte de bonne conduite a été élaborée par Madame Balandra, adjointe au maire de Villers-Saint-Frambourg et validée par les deux communes.

Une réunion publique d'information, le 4 décembre 2018, a permis d'aborder les sujets essentiels tels que la fiscalité, l'intercommunalité, le Plan Local d'Urbanisme...

Un arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 a prononcé la fusion des deux communes pour débuter le 1er janvier 2019, ce qui permet une fiscalité commune et la mise en place progressive d'une mutualisation des services et matériels jusqu'à l'échéance de mars 2020.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle a été mis en place le 7 janvier 2019 et comprend 25 conseillers. Monsieur Laurent Nocton est élu maire de Villers-Saint-Frambourg-Ognon et est assisté de 7 adjoints.

Désormais, le siège de cette commune nouvelle est établi à la mairie de Villers-Saint-Frambourg.

Commune nouvelle : une bonne solution ?

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont donc décidé de « convoler en justes noces ».

Un peu partout en France, des municipalités se rapprochent et la fameuse carte communale des 36 000 communes n'existe plus. En 2018, notre pays comptait 35 360 communes. En 2019, nous passerons sous la barre des 35 000. Dans l'Oise, depuis 2015, près d'une dizaine de communes nouvelles sont ainsi nées.

Est-ce une bonne chose ? Est-ce le sens de l'Histoire ? Il serait bien imprudent de l'affirmer. Car chaque cas est particulier. Et si certaines fusions ont un sens « géographique » (lorsque deux communes sont imbriquées et constituent de véritables conurbations) ou si certains rapprochements reposent sur un véritable Projet de Territoire (la création d'un équipement ou la mise en place d'un nouveau service : une crèche, une médiathèque, un pôle sportif ou médical...), la naissance d'une commune nouvelle doit toujours être le fruit d'une longue réflexion. Et elle ne doit surtout pas se faire sans l'information, l'adhésion, la consultation de la population.

Une union communale réussie est à la fois un mariage d'amour et de raison qui donne tout son sens à la définition romantique et réaliste de l'amour par Antoine de Saint-Exupéry : « regarder ensemble dans la même direction ».

Née sous la Révolution Française, la commune est la plus petite maille de la République, le premier échelon de la démocratie, une « Petite Patrie ». Sa force est l'identité qu'elle incarne et la proximité qu'elle implique.

Ce tissu communal est précieux et il est le socle de notre pacte républicain, de notre « Vivre Ensemble », avec le rôle irremplaçable des élus locaux en matière de cohésion sociale.

Il convient donc de le faire éventuellement évoluer avec prudence. Unir deux, trois ou quatre communes peut permettre des économies d'échelle (pas toujours cependant), favoriser une meilleure utilisation ou répartition des moyens humains et matériels en les mutualisant. Les personnels (secrétaire de mairie par exemple) peuvent se spécialiser, les remplacements peuvent être plus faciles à organiser.

L'argument financier a un rôle déclencheur important pour les créations de communes nouvelles, surtout avec les fortes baisses de dotations subies par les communes depuis 2014. Mais tout raisonnement ne doit pas être uniquement financier, car le mariage de deux pauvres a rarement donné naissance à un riche !

Et ce n'est surtout pas à l'État d'imposer des fusions. Un mariage forcé est rarement un mariage heureux !

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont eu une longue et belle vie. Bonne chance à Villers-Saint-Frambourg-Ognon désormais. L'Oise comptait 686 communes en 2018. Combien demain ?

Olivier PACCAUD
Sénateur de l'Oise

AUMONT-EN-HALATTE

BRASSEUSE

THIERS-SUR-THÈVE

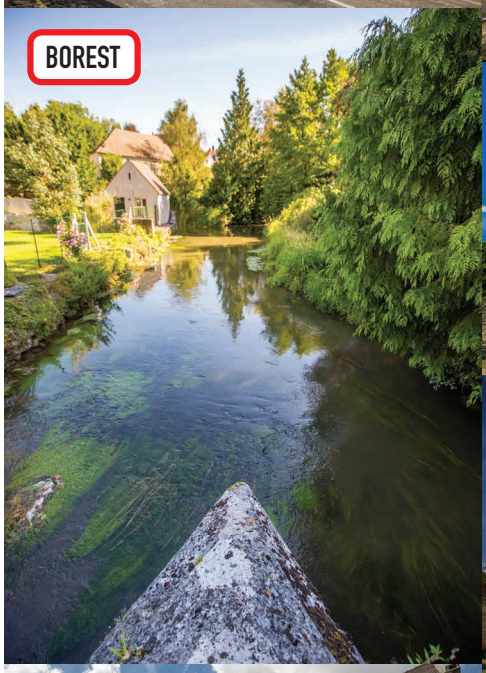
BOREST

COURTEUIL

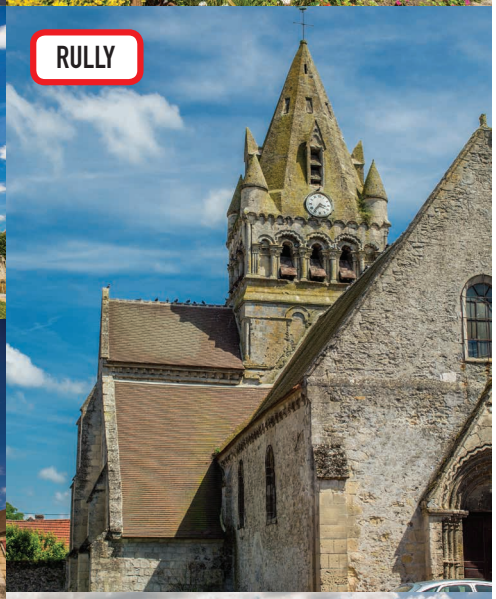
RULLY

VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON

MONT-L'ÉVÊQUE

PONTARMÉ

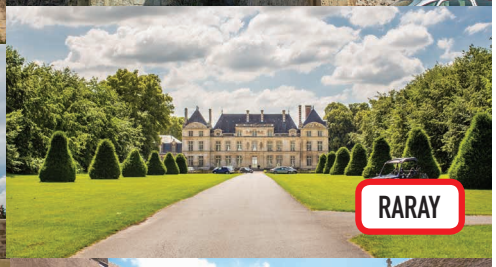
RARAY

BARBERY

FONTAINE-CHAALIS

SENLIS

MONTÉPILLOY

MONTLOGNON

FLEURINES

CHAMANT

Un mot sur le budget...

Marie-Paule Eeckhout, en qualité de Vice-présidente en charge des Finances de la Communauté de Communes, a eu la volonté de maintenir une bonne gestion des deniers publics, dans un contexte économique difficile et contraignant.

Les membres de la Commission des Finances ont décidé d'adopter plusieurs règles intangibles durant ce mandat :

- La stabilité des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière entreprises).
- La prise en charge en totalité du fonds que l'Etat réclame aux communes, le FPIC, (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) d'un montant de 1,5 million d'euros.
- L'utilisation du moindre euro supplémentaire, dégagé chaque année, dans la mise en place d'investissements pour notre territoire.
- Enfin, la volonté de limiter et réduire dans le temps nos dépenses de fonctionnement courantes (eau, chauffage, électricité, études, contrats divers...).

Le budget 2018 a ainsi été voté le 10 avril 2018, pour un montant total de 20 millions, dont plus de 6 millions dédiés aux investissements.

Leurs priorités sont les suivantes :

- Moderniser les Zones d'Activités Economiques et attirer des emplois locaux. Plus de 2 millions d'euros sont consacrés à la rénovation des voiries, la remise en état de l'éclairage public, l'installation de nouvelles places de stationnement et la valorisation paysagère des sites. La requalification de l'avenue Eugène Gazeau constituera un bon exemple à reproduire. Les travaux ont commencé en janvier pour se terminer en avril 2019.
- Le lancement d'un projet de piscine communautaire, estimé entre 8 et 9 millions d'euros, qui devrait se terminer au plus tard en 2020.
- L'installation de Points d'Apport Volontaire pour un peu moins de 300 000 euros.
- La réhabilitation du quartier Ordener et prioritairement de deux bâtiments, à hauteur de 2,2 millions d'euros et notamment des actions de modernisation, destinées à accueillir des entreprises porteuses d'innovation. Cette ancienne caserne militaire sera ainsi valorisée.
- La création de la voie douce Senlis-Chamant pour plus d'un million d'euros.
- La finalisation de l'installation de la fibre optique sur le territoire, soit un investissement global de près de 5 millions.

Dans le cadre de la réalisation de ces investissements, la CCSSO sera accompagnée par ses partenaires, Etat, Région et Département.

A titre d'exemple, ces trois partenaires ont financé 80% de la création de la voie douce Senlis-Chamant. Par ailleurs, l'Etat souhaite accorder plus d'un million d'euros de subvention dans le cadre de la modernisation des bâtiments du quartier Ordener.

L'objectif est donc d'utiliser nos impôts locaux, afin d'améliorer le service public et développer l'activité économique sur le territoire. Par ailleurs, les entreprises, artisans et commerçants sont sollicités par le biais de questionnaires de proximité et de rencontres individuelles, afin de cerner leurs besoins et apporter une offre adaptée.

Cette année encore, la CCSSO dégagera environ 1 million d'euros d'excédent de fonctionnement, permettant d'autofinancer les investissements locaux.

Enfin, les élus communautaires se sont réunis dans le cadre d'une Commission, le 19 septembre 2018, afin de définir les participations financières de chaque commune aux nouvelles compétences de la CCSSO (Tourisme, Développement Economique, Prévention des Inondations...).

L'année 2019 sera marquée par la continuité d'investissements adaptés à nos finances, mais aussi des investissements nouveaux indispensables au territoire :

- Première phase des travaux de création de la piscine.
- Mise en place d'un nouveau programme de rénovation des voiries des ZAE.
- Amélioration de la signalétique entreprises.
- Soutien aux associations sportives et culturelles locales qui portent un projet communautaire.
- Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (lutte contre la précarité énergétique notamment).
- Soutien financier au commerce local, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise.

Nous serons donc raisonnables, attentifs à vos attentes et tournés vers l'intérêt général, tout en essayant de valoriser la compétence et le développement économique.

Présentation des grands projets :

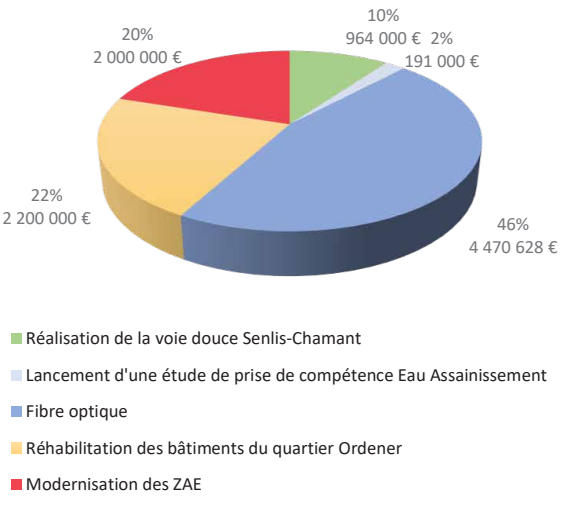

Ordures ménagères : **une baisse de la fiscalité en 2019**

Suite à la fusion des deux anciennes Communautés de Communes, la CCSSO possède deux modes de financement pour la collecte des ordures ménagères.

D'une part, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui concerne cinq communes. La TEOM est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties et calculée en fonction de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères consommé qui conditionne le montant de cette taxe.

D'autre part, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à laquelle sont soumises douze autres communes du territoire. Ce mode de tarification comprend un abonnement annuel auquel s'ajoute un coût à la levée pour le bac à ordures ménagères. Cette tarification prend en compte la production réelle de déchets. Cette redevance s'apparente à une facture d'eau ou d'électricité.

Chaque année, vos élus votent de nouveaux taux/tarifs pour les deux modes de financements qui devront être harmonisés au plus tard en 2021. Pour cette nouvelle année et grâce à vos efforts de tri sélectif et à la baisse de vos ordures ménagères résiduelles, l'intercommunalité a décidé de diminuer les taux/tarifs dans les deux cas de figure. Vos nouveaux taux et tarifs seront visibles sur vos feuilles d'imposition ou vos factures dès l'année 2019.

Interview
Marie-Paule Eeckhout
Vice-présidente en charge des Finances

Ne pas augmenter les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat, est-ce envisageable ?

Nous avons réussi à maintenir les taux des ménages à leur niveau de 2015. La Communauté de Communes s'est ainsi privée d'une recette fiscale de 400 000 euros, l'objectif étant de favoriser l'implantation des entreprises sur notre territoire. Les communes assujetties à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont bénéficié d'une baisse de leur imposition tout en profitant d'une amélioration du service, je pense à l'installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire. Notre objectif pour 2019, est de réduire à nouveau le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et les tarifs de la Redevance Incitative pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes Cœur Sud Oise. Nous reviendrons d'ailleurs auprès de vous pour vous communiquer les détails de ces réductions proposées. Et, si nous maintenons notre niveau de dépenses courantes, en incluant les futurs projets d'investissement, tels que chiffrés à ce jour, les niveaux de taux d'imposition seront maintenus.

Le projet de piscine communautaire tant attendu va-t-il enfin aboutir ?

Les deux Commissions « Finances » et « Equipements communautaires » travaillent en parfaite collaboration afin de mener à bien ce projet de piscine. Les travaux engagés par la Commission « Equipements Communautaires » ont fait ressortir une enveloppe budgétaire oscillant entre 8 et 9 millions d'euros. Cette somme fera l'objet d'un financement échelonné sur trois ans qui sera intégré aux futurs budgets, avec la participation des financeurs habituels. Ce montant me semble une limite maximum pour tenir mes engagements : à savoir le maintien des taux d'imposition et une marge d'autofinancement raisonnable. Je souhaite que cet objectif fasse l'unanimité au sein des élus communautaires.

Comment justifieriez-vous le rôle de la CCSSO et la fiscalité supplémentaire induite par cette tranche du millefeuille administratif ?

J'ai très longtemps pensé qu'une structure supplémentaire ajoutée aux autres collectivités, financée par une fiscalité additionnelle pouvait être contestée. A l'usage, au travers de mon expérience passée, j'ai considéré que les communes ne pouvaient offrir davantage de services aux usagers qu'en s'unissant. Aujourd'hui on parlerait plutôt de mutualisation et de mise en commun de moyens. On peut citer l'exemple de la Halte-Garderie Itinérante qui vient chaque jour apporter dans une commune différente un service aux parents ou bien encore la collecte des Ordures Ménagères qui a fait l'objet d'un marché global et qui sera harmonisé prochainement. La Communauté de Communes prend également en charge une dépense nouvelle imposée aux communes dont le montant évolutif grèverait substantiellement leurs budgets. A ces différents services déjà en place, s'ajouteront prochainement d'autres actions au profit de tous les habitants. C'est dans cette réflexion que je souhaite poursuivre mon engagement communautaire au sein de la Commission des « Finances » avec une fiscalité contenue.

Une nouvelle dynamique pour un développement local harmonieux, **au service de l'emploi**

Notre territoire est le siège de plus de 2 500 entreprises de tailles différentes. Boulangerie, café, petite épicerie ou grande entreprise, toutes créent une identité locale et du lien dans les communes.

La CCSSO favorise le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement depuis le 1er janvier 2018.

L'exécutif intercommunal a choisi de moderniser les Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes et ainsi faciliter l'aménagement de nouveaux parcs d'activités.

Moderniser l'existant

La CCSSO a déployé un Plan Pluriannuel d'Investissements afin de rénover l'ensemble des ZAE, en inscrivant près de 2 millions d'euros au budget principal 2018.

La priorité est la requalification de la ZAE de Senlis Sud Oise, zone industrielle historique de la Ville de Senlis, qui a été créée dans les années 60, où sont installées 60 entreprises qui emploient 2 100 salariés et parmi lesquelles Eurovoirie, Promeo, le Cetim ou bien encore Colas Nord-Est.

Idéalement située en entrée de ville près de l'autoroute A1, cette zone très empruntée n'avait pas connu de travaux depuis de nombreuses années.

Depuis janvier 2019, les travaux de la Zone d'Activités Economiques ont débuté par l'avenue Eugène Gazeau et la création d'un parking de 46 places en juillet 2018, qui a été entièrement réhabilité. Les espaces verts, places de stationnement, candélabres et autres mobiliers urbains seront totalement rénovés. Une zone cyclable sera créée tout le long de l'avenue.

Entretenir au quotidien

En parallèle, la CCSSO investit pour la sécurisation des zones au quotidien avec notamment la reprise des bordures et de l'affaissement des accotements avenue Gaston de Perseval, la purge de la chaussée affaissée avenue Félix Louat, la réfection de l'îlot avenue Etienne Audibert, la reprise de la chaussée avenue du Poteau et chaussée Brunehaut, mais aussi la rénovation du bassin d'orage de la ZAE de Fleurines et la réfection de bordures avenue Marcel Dassault.

Entrée de la ZAE Senlis Sud Oise

Participer au développement des entreprises du territoire

Installée sur 17 hectares à la sortie N° 8 de l'autoroute A1, le Parc d'Activités des Portes de Senlis se développe avec l'ouverture du restaurant « la Table de l'Escapade » et l'implantation d'une plateforme logistique, amenée à accueillir 200 à 300 emplois avant la fin du prochain semestre 2019.
Afin d'améliorer l'accès des véhicules aux entreprises du Parc, la CCSSO investit 200 000 euros d'infrastructures routières nécessaires à la desserte d'entrée.

Parc d'Activités des Portes de Senlis - Hôtel Best Western "*Escapade*" Senlis

Pour tout renseignement contacter dev.eco@ccsso.fr

Soutenir des dispositifs **créateurs d'activités et d'emplois**

La CCSSO soutient le commerce et la création d'entreprises à travers des initiatives menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise et la plateforme Initiative Oise Sud qui octroie des prêts.

Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise en faveur du Commerce

Soucieuse de préserver et « dynamiser » le commerce au cœur des communes rurales tout comme en centre ville, la CCSSO s'est associée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise dans le cadre du label « Préférence Commerce ».

Des conseillers spécialisés dans le domaine du « commerce » apportent un accompagnement sur-mesure afin d'aider les commerçants à améliorer leur performance notamment par :

- La démarche qualité du label « Préférence Commerce »,
- La charte « Hygiène Qualité »,
- L'accompagnement à l'obtention du titre « Maître Restaurateur »,
- L'accompagnement « Accessibilité »,
- Le « Diagnostic numérique ».

Douze commerçants sont déjà impliqués dans la démarche et neuf se sont déjà rendus à la remise des labels en mars 2018 à Beauvais. Parmi les axes d'amélioration, on relève des aménagements intérieurs pour le confort des clients ou tout simplement pour valoriser l'aspect général de l'établissement, comme l'éclairage ou la propreté.

La visibilité et la lisibilité des enseignes ont fait l'objet de remarques pour plusieurs points de vente. Le bilan est très positif avec l'obtention du label pour chacun d'entre eux.

Les élus du Bureau Communautaire ont décidé de renforcer cette convention par la présence d'agents spécialisés.

Un sondage est en cours auprès de tous les commerces du territoire, afin de recueillir leurs besoins et comprendre leurs difficultés.

La CCSSO organisera prochainement les Assises Locales du Commerce afin de partager nos réflexions avec les intéressés et établir ensemble un plan d'actions.

Initiative Oise Sud : L'intercommunalité subventionne la création d'entreprises

La CCSSO soutient la plateforme Initiative Oise Sud qui propose différents prêts à taux zéro (prêt d'honneur et prêt NACRE notamment). Ces prêts permettent de renforcer l'apport personnel des créateurs d'entreprises et facilitent l'accès aux prêts bancaires.

Ils sont destinés aux commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales. Un suivi post-création est également assuré via des tableaux de bords mensuels, des visites en entreprises et de club créateurs.

Le 18 octobre 2018, deux restaurants de Senlis ont reçu les prix de l'initiative "La Table de l'Escapade" et "Chez Nous".

Bilan 2017

610 porteurs de projet soutenus dans leurs premières démarches

108 demandes de prêt d'honneur acceptées pour un montant de **777 500 €**

28 prêts NACRE octroyés pour un montant de **154 500 €**

276 emplois créés ou maintenus

Soucieux d'apporter un soutien en matière d'emploi, l'intercommunalité investit et accompagne les acteurs locaux dans leurs projets de développement. A cet effet, la CCSSO s'est entourée de prestataires qualifiés et attentifs aux besoins des entreprises. Elle organise régulièrement des réunions ou des conférences.

Trois réunions ont déjà eu lieu sur les thématiques suivantes :

- Prélèvement à la Source : 12 septembre 2018
- Forum de l'Emploi : 18 octobre 2018
- Réunion relations entreprises/URSSAF : 29 novembre 2018

Soutenir l'activité économique : **signature de l'avenant au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense**

Le Président de la CCSSO a signé l'avenant concernant le CRSD, le 20 décembre 2018, en Sous-Préfecture de Senlis.

Avec le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD), l'État exonère d'impôts et de charges, les entrepreneurs, commerçants et artisans qui ont des projets sur notre territoire.

A son niveau, la CCSSO s'implique, quitte à réorienter ses politiques afin de dégager davantage de moyens en faveur de cette priorité absolue qu'est le soutien à l'activité économique. C'est le travail auquel l'équipe communautaire s'attèle avec un maître-mot : adapter.

Adapter nos investissements pour nous focaliser sur ce qui concourt vraiment à l'attractivité de notre territoire. Adapter nos modes de fonctionnement pour être plus réactifs et plus aptes au changement. C'est ainsi que notre service Développement Economique répond aux attentes d'aujourd'hui et se prépare à celles de demain.

Le Préfet de l'Oise a été chargé d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif en partenariat avec les élus et les acteurs socio-économiques locaux dans le cadre d'un comité partenarial installé en novembre 2014.

Le CRSD a pour but de constituer un véritable effet levier sur des actions de redynamisation et d'attractivité pour notre territoire afin de compenser les emplois civils, militaires et leurs familles ainsi perdus.

Le CRSD prévoit 4 axes stratégiques :

- La reconversion de la BA110,
- L'innovation territoriale,
- Les filières de croissance,
- Le rayonnement international.

Une dynamique positive est enclenchée.

www.job-sudoise.fr

Le 16 octobre 2018, la Plateforme Proch'Emploi a été mise en place par la Région Hauts-de-France et la CCSSO, l'Aire Cantilienne, la Vallée Dorée, le Pays d'Oise et d'Halatte et l'Agglomération Creil Sud Oise. Ils ont signé une convention de partenariat pour le financement du site www.job-sudoise.fr

www.job-sudoise.fr est une plateforme digitale, dédiée aux habitants du sud de l'Oise, recensant sur un seul site les offres d'emplois, de stages, d'alternance et de formations disponibles sur le territoire. Elle est consultable sur internet, sur tablettes et téléphones mobiles.

Des offres disponibles sur tout le territoire

- Au niveau géographique, elle permet à l'utilisateur des recherches d'offres sur toutes les communes relevant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale partenaires et porteurs de ce site.
- Les offres publiées regroupent systématiquement les informations suivantes : titre du poste, lieu de travail, date de publication de l'offre, site émetteur, présentation sommaire de l'offre et lien de redirection vers le site source. L'usager peut ainsi postuler directement aux offres qui l'intéressent.

- Une barre de recherche intégrée à la plateforme digitale permet aux utilisateurs d'effectuer des requêtes pour trouver les offres correspondant à leur profil en saisissant les mots clés (métier, secteur d'activité...) dans les grands espaces qu'ils ont présélectionnés : Emploi/Stages - Alternance.

La plateforme digitale permet aux acteurs locaux (entreprises locales, commerçants, artisans, associations, particuliers) de toucher directement le bassin d'emploi des cinq intercommunalités partenaires, en déposant sur le site leurs offres, via un formulaire. La publication d'une offre est totalement gratuite.

Pour tout renseignement contacter dev.eco@ccsso.fr

Interview

Patrick Heurtaux

Président de Senlis Entreprises

Pour un réel partenariat entre les entreprises et la CCSSO

La Communauté de Communes vient de prendre la compétence Développement Économique et Politique Locale du Commerce. Selon vous quelles sont les attentes des entreprises du territoire vis-à-vis de ce nouvel échelon de référence ?

Il faut savoir que j'ai été nommé Président de Senlis Entreprises il y a environ deux mois, c'est donc tout récent. Ce que nous attendons en tant qu'entrepreneurs, c'est qu'il y ait un réel échange entre les acteurs économiques, institutionnels ou autres, et les entreprises.

Nous souhaitons porter des projets sur lesquels, nous les entreprises, aurons pris part au cahier des charges qui définira avec la Communauté de Communes un plan d'action sur les deux à cinq prochaines années.

Ce que j'attends, c'est qu'il y ait une relation de partenariat et de collaboration.

Notre conseil d'administration représentant tous les adhérents du Club Senlis Entreprises, déterminera les projets à soutenir et à soumettre à la Communauté de Communes ou autres institutions nécessaires.

Aujourd'hui, l'objectif de Senlis Entreprises comme celui de la Communauté de Communes, est d'éviter le départ des entreprises hors de notre territoire et d'en attirer des nouvelles sur l'ensemble de notre périmètre géographique.

La convergence de nos compétences et de nos informations seront gages d'avancements et de résultats.

L'association Senlis Entreprises permet de parler d'une seule voix sans déperdition ni perte de temps. Nous nous sommes organisés en Commission dans des domaines comme l'Urbanisme, le Développement Economique, les Transports, la Communication et les Relations avec les Institutions. Nous avons la volonté d'être un véritable acteur de la vie économique du Sud de l'Oise et souhaitons élargir nos relations avec par exemple le GERC ou Roissy Entreprises.

L'attente que nous avons envers la Communauté de Communes Sud Oise avec ses nouvelles compétences se résume tout simplement à un partenariat efficace.

Quels sont les investissements urgents à opérer dans la Zone d'Activités Economiques ?

Il convient de régler déjà le problème de l'Ecoquartier : le projet a été voté avec une réalisation qui bloque le développement économique de certaines sociétés de la ZAE.

Nous souhaitons faire appliquer les règles en matière d'urbanisme au sein de la Zone d'Activités Economiques pour qu'elle redevienne attractive, notamment en matière d'embellissement et d'entretien. La Communauté de Communes initie maintenant un plan de modernisation des voiries. Nous accueillons plus que positivement cette action et souhaiterions être informés en amont et au fur et à mesure des phases de travaux. En nous impliquant dans les projets, cela aura un impact plus important et permettra de créer du lien avec l'ensemble des entreprises.

Pourquoi ne pas venir faire une conférence dans les locaux de Senlis Entreprises avec tous les adhérents, pour présenter le projet de développement économique de la Communauté de Communes ? C'est un élément concret qui valoriserait notre relation.

L'objectif n'est pas de bloquer les projets, au contraire, il faut intégrer in facto la relation de partenariat avec Senlis Entreprises, cela ira plus vite dans la compréhension et la réalisation des projets.

Senlis Entreprises a aussi pour vocation de parrainer les nouvelles entreprises pour faciliter leur intégration localement et auprès des institutions.

Un sujet qui me tient particulièrement à cœur est le soutien moral entre chefs d'entreprises. L'échange et l'apport de chacun dans le Club sont précieux.

Je vais également organiser des conférences pertinentes pour nous ouvrir de nouveaux champs sur les sujets de transformation et d'agilité.

La mise en place d'un Club Entreprises par la Communauté de Communes en partenariat avec Senlis Entreprises vous apparaît-elle pertinente ?

Non, la mise en place d'un Club doublon n'a aucun intérêt. Il suffit d'aider Senlis Entreprises pour que l'association puisse se développer. La cohésion et l'optimisation sont de mise.

Ma première action a été de répertorier toutes les entreprises sur le secteur.

Avec le Grand Paris, la mobilité devient un véritable enjeu. Par conséquent, les entreprises recherchent les sites les plus appropriés pour pouvoir s'implanter et le territoire ne devra pas manquer cette occasion.

Enfin, selon vous, les entreprises du territoire ont-elles besoin de soutien de la Communauté de Communes pour connaître les aides publiques disponibles pour les accompagner ?

Oui, il y en a toujours besoin. Une information sur votre site internet serait déjà accessible plus facilement.

Il faudrait que cela concerne aussi toutes les PME dont celles de moins de 20 personnes.

Sur quels éléments souhaitez-vous conclure cette interview ?

Pour participer activement au développement économique du Sud de l'Oise, à compter de janvier, Senlis Entreprises met en place son plan d'action 2019/2020.

Nous allons répertorier l'ensemble des demandes des entreprises du Club et il conviendra de discuter avec la Communauté de Communes des différentes actions à mettre en place.

La plupart des chefs d'entreprise ne savent pas ce que fait la Communauté de Communes, d'où l'importance d'une bonne communication en partenariat avec le Club Senlis Entreprises.

Je tiens à remercier plus particulièrement Madame Lebas d'avoir pris l'initiative de cette interview qui marque le début d'une longue relation entre le Club et les pouvoirs locaux.

www.senlis-entreprises.fr

Interview

Nathalie Lebas

Vice-présidente en charge des équipements communautaires et des relations avec les partenaires
Conseillère régionale des Hauts-de-France

Agir et construire en responsabilité

Les Communautés de Communes ont récupéré de nombreuses compétences jadis exercées par les communes. Qu'en pensez-vous ?

Les lois de décentralisation se succèdent et transfèrent les compétences à des échelons supérieurs jugés pertinents. La loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, nous a transféré des domaines de compétences importants, tels le développement économique, les ZAE, la politique locale du commerce, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ou bien encore la prise en charge de l'accueil des gens du voyage.

Porter ces sujets au niveau intercommunal permet la mutualisation des moyens. Il est ainsi plus aisé de financer à plusieurs les projets structurants ou créateurs d'emplois.

Comment se passe concrètement le transfert de compétences ?

Depuis notre élection il y a un an, nous avons structuré tous ces dossiers, nous sommes au travail.

Concernant le développement économique et le commerce, nous travaillons main dans la main avec les entreprises. Au-delà des investissements d'infrastructures réalisés ou à venir, nous souhaitons endosser le rôle de facilitateurs et d'accompagnement, c'est pourquoi nous organisons des rencontres thématiques et que nous finançons le site de recherche d'emplois www.jobsudoise.fr

En 2019, nous organiserons les assises locales du commerce en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise. Il s'agira d'un moment privilégié d'écoute et de partage avec les commerçants sur leurs besoins et les actions que nous pouvons mener ensemble.

Concernant la GEMAPI, il nous semble urgent de réaliser les travaux de la digue de la Nonette afin d'éviter les risques d'inondation pour les riverains. C'est pourquoi, sans que cela ne soit une obligation, nous nous sommes portés volontaires pour porter les travaux de la digue de la Nonette au niveau de Senlis, et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Nous souhaitons débuter les travaux cette année.

Quels sont les investissements d'équipement à venir ?

Beaucoup de projets sont attendus par les habitants et les élus depuis de nombreuses années sans avoir été enclenchés et votés faute de vision commune ou de montage budgétaire réaliste.

Pour réaliser les projets, ils doivent correspondre à la fois à un besoin réel et à nos capacités de financement.

Nous avons donc budgétisé l'ensemble et priorisé les réalisations. Trois équipements d'envergure nous apparaissent prioritaires.

Le premier projet d'envergure enclenché est le réaménagement d'ensemble des Zones d'Activités Economiques. Après des années sans investissement majeur et les demandes répétées des entreprises, nous avons décidé d'effectuer un travail de fond. La rénovation des voiries, la modernisation de l'éclairage publique en LED ou bien encore la mise en place d'une nouvelle signalétique font partie des travaux que nous réaliserons en 2019 et 2020. A titre d'exemple, en 2019, nous engageons plus d'un million d'euros pour l'avenue Eugène Gazeau. Parallèlement, nous investissons dans des programmes de rénovation, d'entretien et de remise en état de la Zone d'Activité de Fleurines.

Le second projet d'investissement est la réhabilitation des bâtiments du quartier Ordener à Senlis dont nous sommes en charge. En 2019, c'est près de 1,3 million d'euros consacrés à ce quartier d'activités économiques afin d'offrir aux entreprises des locaux adaptés à leurs besoins, respectant les normes de sécurité et offrant un cadre de travail accueillant.

A l'horizon 2019-2020, le bâtiment 1 sera réhabilité, offrant un espace de coworking et des plateaux dédiés aux sociétés.

Les travaux du bâtiment 6 commenceront dans la continuité des travaux du bâtiment 1.

Investir pour le développement économique c'est le choix assumé d'investir pour l'emploi local.

Le troisième équipement qui m'apparaît nécessaire est la création d'une piscine intercommunale. Nous avons fait le choix d'un équipement correspondant aux besoins d'apprentissage de la natation et des clubs sportifs.

Cet équipement destiné à tous les habitants du territoire intercommunal doit être dimensionné à la hauteur de nos besoins mais aussi de nos finances dans un contexte restreint. C'est pourquoi nous avons budgétisé 8 à 9 millions d'euros, ce qui correspond à notre capacité financière.

Nous avons rencontré l'ensemble des partenaires et financeurs potentiels (Fédération Nationale de Natation, CNDS, Etat, Région, Département...).

Afin d'être adaptée aux besoins des usagers et répondre aux problèmes de mobilité du territoire des 17 communes, l'implantation de la piscine doit répondre à certains critères tels que l'accessibilité routière et la possibilité de se garer facilement, les flux facilités, mais également l'accessibilité en vélo ou à pied, les contraintes d'urbanisme...

Nous lancerons prochainement la phase de maitrise d'ouvrage.

Notre exécutif agit et construit pour l'avenir de notre territoire.

Des bâtiments rénovés dans le **Quartier Ordener**

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a engagé un programme de réhabilitation des bâtiments du quartier Ordener.

Transformation du bâtiment N° 1 du quartier Ordener en business center

Ce quartier a fait l'objet d'une étude de programmation en novembre 2015 pour permettre la reconversion des 10 hectares du quartier Ordener en une Zone d'Activités Economiques.

Concernant le bâtiment N° 1, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise investit pour réhabiliter le bâtiment en espaces tertiaires (business center) et promouvoir des installations durables, en répondant aux enjeux de la loi sur la transition énergétique.

Il s'inscrit dans une stratégie de cohérence de maillage territorial dans le cadre d'un véritable Schéma de Développement Economique. Notre business center sera réhabilité entre 2019 et 2020.

Modernisation du bâtiment N° 6

La CCSSO a également développé un projet d'aménagement et de modernisation du bâtiment N° 6 pour améliorer l'accueil des entreprises et des start-up.

Ce bâtiment accueille actuellement sur quatre niveaux, onze entreprises représentant trente employés et chefs d'entreprises.

L'objectif principal est d'améliorer sa configuration, en procédant à la création d'un accueil, à l'aménagement d'une salle de réunion et d'une cafétéria. Cette réhabilitation permettra l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), par l'installation d'un ascenseur, la création de rampes d'accès et la modification des portes d'accès.

Espérons que ces réhabilitations attireront de nombreux entrepreneurs dans cette pépinière d'entreprises.

La fibre optique pour tous

Les réseaux Très Haut Débit visent à se substituer à la boucle locale cuivre actuelle et représentent une révolution numérique

Depuis maintenant plus de trois ans, notre Département a ouvert la voie au Très Haut Débit, via la fibre optique, en lançant le programme sur l'ensemble de son territoire.

En France nous sommes le 1er Département rural à mailler tout son territoire.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, en collaboration avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), s'est lancée dans le déploiement de la fibre optique sur son territoire, avec pour objectif d'apporter ce service à 100% des habitants, en 2019, et permettant ainsi une excellente connexion et une efficacité réelle dans la relation internet.

Ce projet représente un coût total de 4,47 millions d'euros, déduction faite des aides obtenues par le Département.

Le 8 octobre 2018, la Communauté de Communes a rencontré le Directeur de déploiement du Syndicat et la Directrice exécutive afin de faire un point sur le déploiement de la fibre optique.

Un diagnostic pour **faciliter les déplacements**

MOBILITÉS Sud de l'Oise

Le Plan de Déplacements Mutualisés (PDM) est le 1er diagnostic effectué sur les différents modes de déplacements, pour améliorer et faciliter le quotidien de nos 26 000 habitants et de tous les usagers. Ce PDM concerne tous les moyens de transports individuels et collectifs et les problématiques liées telles que la circulation, le stationnement et l'environnement.

72 330 DÉPLACEMENTS / JOUR sur le territoire de la CCSSO

3,70 déplacements / habitant / jour*

Les déplacements des habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) représentent

9% de l'ensemble des déplacements du Sud de l'Oise.

92% des déplacements restent dans le Sud de l'Oise et 70% sont réalisés au sein de la CCSSO.

8% des déplacements vers l'extérieur, notamment vers Roissy et Paris.

**contre 3,84 à l'échelle du Sud de l'Oise.*

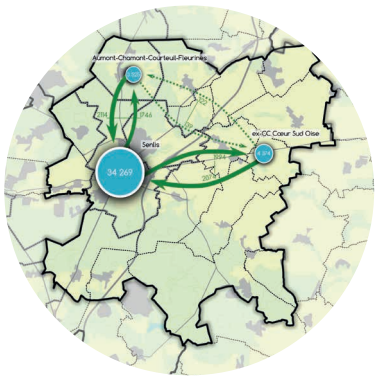

Sud de l'Oise

Nombre de déplacements par jour dans et entre secteurs DTIRs

- Entre 1500 et 2100
- Inférieur à 500

UN USAGE MAJORITAIRE DE LA VOITURE ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS, UNE PART DES TRANSPORTS COLLECTIFS SIGNIFICATIVE AU SEIN ET VERS SENLIS

Sud de l'Oise

Part des déplacements par jour en voiture dans et entre secteurs DTIRs

- Entre 39% et 50%
- Entre 50% et 100%

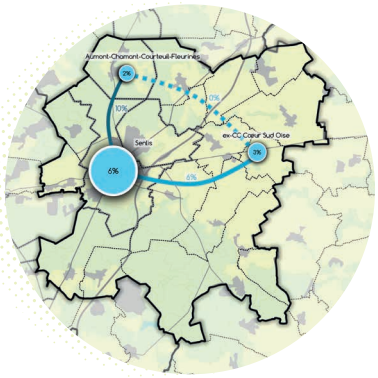

Sud de l'Oise

Part des déplacements par jour en transports en commun dans et entre secteurs DTIRs

- Entre 0% et 5%
- Entre 5% et 10%
- Entre 10% et 15%

UNE PART MODALE DE LA VOITURE PLUS FAIBLE QUE LA MOYENNE DU SUD DE L'OISE, UNE PART DE LA MARCHE À PIED ET DES TRANSPORTS URBAINS PLUTÔT IMPORTANTE

Modes de déplacement pour l'ensemble des habitants de Senlis Sud Oise

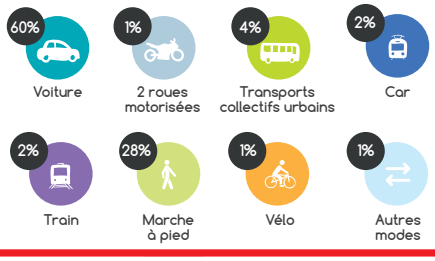

Modes de déplacement par sous secteurs de Senlis Sud Oise

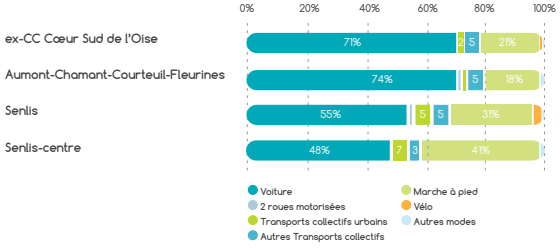

Pour tout renseignement contacter dev.eco@ccsso.fr

1,52 VOITURE PAR MÉNAGE
contre 1,44 à l'échelle du Sud de l'Oise

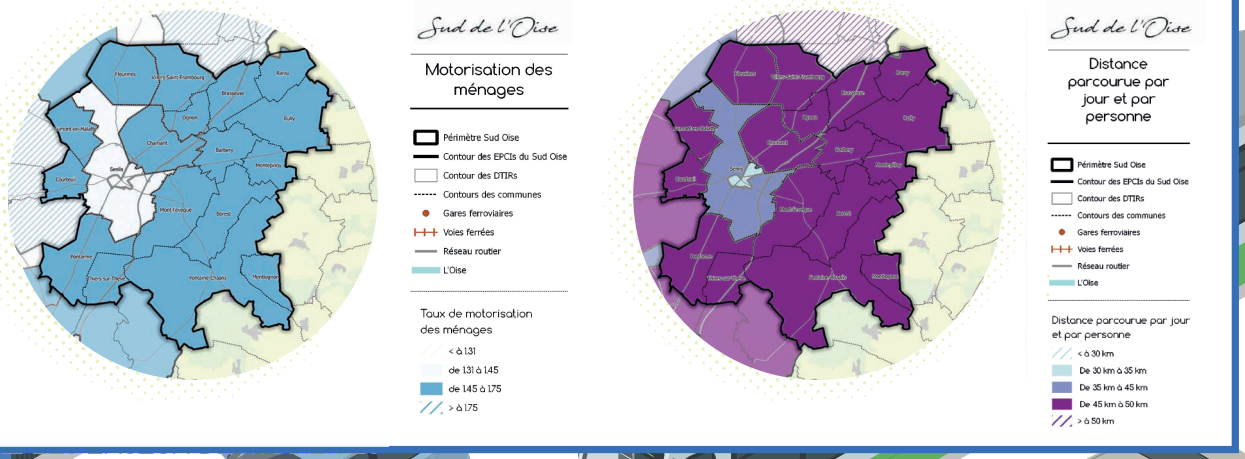

40 KM PARCOURUS / JOUR / PERSONNE
contre 43 km à l'échelle du Sud de l'Oise

Les enjeux de mobilités pour la CCSSO

Aménagement du territoire, transports collectifs, stationnement… Les principaux enjeux issus du diagnostic sont nombreux. Ils vont être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise.

Aménagement, urbanisme et mobilité

- **Regrouper les nouveaux projets urbains et économiques** en priorité à proximité de la gare routière de Senlis, dans le prolongement des projets urbains engagés, ou assurer la chaîne de déplacement jusqu'à la gare.
- **Répondre aux besoins de déplacements des différentes villes du territoire vers les zones d'emploi, anticiper l'urbanisation future** et l'arrivée de la zone logistique Goodman à Senlis.
- **Améliorer les conditions de déplacements à pied ou à vélo** sur la RD1017 en traversée de Senlis, développer des itinéraires cyclables entre les différentes communes, profiter de l'arrivée de la voie verte vers Chantilly, poursuivre le développement des itinéraires modes actifs.
- **Réduire la circulation sur les axes structurants** traversant des villages et des zones naturelles (ex : RD924 à Courteuil) pour limiter les nuisances auprès des riverains.

Transports collectifs, gares et solutions innovantes

- **Améliorer le rabattement en bus** vers la gare routière de Senlis et vers les gares à proximité (ex. : Chantilly, Orry-la-Ville, Survilliers-Fosses) depuis les différents secteurs du territoire, en tenant compte de leur rayonnement et de leur complémentarité avec les autres gares.
- **Améliorer la desserte en transports collectifs** depuis les villages du territoire vers les pôles urbains intérieurs (ex : zone d'activités de Senlis) et extérieurs (Zone de Saint Maximin, Parc Alata…).
- **Améliorer les conditions de correspondance** au niveau de la gare routière de Senlis (bus, car, train) et accueillir les modes actifs, en anticipant l'évolution de leur desserte future.
- **Communiquer sur les solutions innovantes** existantes ou à venir (ex. : Rézo Pouce) et développer ces solutions sur les territoires périurbains (TAD, autopartage, covoiturage, Plans de Déplacements Entreprises…).

Circulation et stationnement

- **Réduire les difficultés de circulation** sur la RD1017, particulièrement en traversée de Senlis, et sur les routes structurantes assurant une liaison vers les pôles extérieurs (RD1330, RN330).
- Interroger l'aménagement de la **rue de la République** (RD1017), afin de renforcer son statut local et de limiter les conflits entre les usagers, réduire le trafic de transit sur l'ensemble des voies locales (rue du Châtel, route de Saint-Léonard, RD1324…).
- **Réduire la pression du stationnement** dans le centre de Senlis et renforcer le rôle des parkings situés en périphérie de ce secteur, améliorer la cohabitation avec les autres usagers de la voirie.
- **Proposer une offre de stationnement aux abords de la gare** routière de Senlis dans le cadre du réaménagement du pôle, afin d'éviter la pression sur l'espace public et de répondre à son rayonnement, dans le cadre d'une vision multimodale.

Mobilité des salariés et des élèves, transport de marchandises

- **Renforcer la desserte des principaux lieux d'emploi** existants, notamment la Zone d'Activités de Senlis, et futurs, notamment la zone Goodman et le Centre Hospitalier de Senlis, proposer des liaisons vers les grandes zones d'emploi périphériques (ex : Zone de Saint Maximin, Parc Alata, centre de Creil) avec une attention particulière à la mobilité innovante (véhicules électriques, covoiturage…).
- **Améliorer les conditions de livraison** dans le centre de Senlis, développer l'usage de véhicules plus adaptés à ce contexte.
- **Retravailler le jalonnement routier** sur les grands axes (ex. : RD1330) et apaiser les voies locales, afin de réduire le trafic de poids lourds, anticiper l'arrivée des flux de poids lourds dans la zone Goodman.
- **Améliorer les conditions de déplacements aux abords des établissements scolaires** et de formation (notamment pour les vélos et les piétons), renforcer la desserte en transports collectifs vers ces établissements, améliorer l'insertion urbaine des cars scolaires.

Lancement du Projet de Territoire : **élaborons la meilleure stratégie de développement local**

La CCSSO et les 17 communes qui la composent ont décidé d'élaborer un Projet de Territoire en associant le plus largement possible tous les élus, les acteurs économiques, sociaux, associatifs et bien entendu les habitants.

Ce document fondateur, véritable feuille de route nous permettra d'appréhender les nouveaux enjeux et fixer le cap pour les années à venir.

Dans ce document, la CCSSO définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources, d'activité économique ou encore de cadre de vie.

Ce Projet de Territoire permettra d'ancrer la réflexion prospective dans une réalisation concrète. Positionnement, anticipation, projets, transversalité, cette réflexion volontariste est destinée à aboutir à des réalisations cohérentes au regard des besoins des habitants.

L'élaboration de ce document portera sur la définition de la vision partagée du territoire par les 17 communes et les priorités de développement pour les prochaines années. Il aboutira, nous l'espérons, à plus de complémentarité des actions communales et intercommunales et garantira une meilleure lisibilité de l'action publique en rapprochant citoyens et décideurs locaux dans une démarche constructive.

Notre territoire a vocation à être un espace pertinent de dialogue, de service, de solidarité et de développement. Les dernières évolutions législatives, tout en élargissant les compétences des intercommunalités, confirment et stabilisent le périmètre actuel de notre intercommunalité.

Votre avis nous intéresse, ensemble nous tracerons l'avenir de notre territoire !

Les élus communautaires qui ont impulsé cette réflexion ont souhaité définir une stratégie de développement en concertation avec tous les acteurs du territoire.

La CCSSO a élaboré un questionnaire et nous comptons sur vous pour y répondre sur notre site www.ccsso.fr

Le séminaire du 10 janvier a impulsé cette démarche

Lors de ce séminaire, les élus communautaires ont souhaité répondre à la question essentielle « Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ? »

Des groupes de travail ont été constitués autour des sujets liés aux Finances, à l'Environnement, au Développement Economique, à l'Action Sociale, à l'Enfance, au Tourisme, aux grands projets et à la Gouvernance.

Définition du positionnement et identité :

- Définir la vocation de ce territoire et le rôle de la Communauté de Communes
- Expliquer ce qu'elle fait (compétences, services, interactions avec les communes, etc.)
- Développer sa notoriété auprès des publics prioritaires : habitants, usagers, entreprises, commerçants, communes membres...
- Mettre en perspective la vision et le projet porté par les élus (fil conducteur de l'action).

Phases de travail

1 **Travail préparatoire et mise au point de la démarche**
- Réunion de lancement, visite du territoire et documentation
- Groupe de travail
- Enquête auprès des habitants et des entreprises
- Note de préconisations méthodologiques

2 **Lancement de la démarche**
- Présentation du diagnostic stratégique
- Explication de la démarche de Projet de Territoire
- Expression spontanée des élus

3 **Choix des thématiques et définition des problématiques**
- Quels projets ? Quels moyens ? Quelle communication ?

4 **Elaboration des propositions**
- Contributions opérationnelles pour le Projet de Territoire, sa stratégie de moyen et la communication

5 **Présentation du Projet de Territoire**

Collecte des Déchets

Pour répondre au mieux à toutes vos questions relatives au nouveau marché de collecte, la CCSSO met à votre disposition une plateforme d'échange sur son site www.ccsso.fr/forum

Chez nous, tous les déchets se trient

La CCSSO communique pour rappeler les règles de tri.

Zoom sur les encombrants

Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères, et nécessitent une collecte spéciale.

Ne sont pas considérés comme encombrants et ne sont donc pas enlevés : les pots de peinture, moteurs de voitures, huiles, batteries, piles, néons, pneumatiques, déchets spéciaux dangereux, déchets inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Bon à savoir : Les vendeurs d'électroménagers ont l'obligation de reprise des anciens appareils lors d'un nouvel achat, c'est le principe de l'écotaxe.

Zoom sur la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés

En 2019, seize nouveaux PAV enterrés seront déployés dans vos communes !

- Douze nouveaux sites sont créés à Senlis afin d'améliorer la collecte du verre, les tonnages collectés jusqu'alors étant très en dessous des moyennes nationales. Parmi ces douze sites, deux seront multi flux (ordures ménagères, verre, sélectif) : le parking des Bordeaux et la place des Arènes.
- Quatre PAV enterrés remplaceront les anciennes colonnes à verre aériennes à Brasseuse, Mont-l'Evêque, Pontarmé et Raray.

Interview
Alain Battaglia

Vice-président en charge des Affaires Générales et de l'Environnement

Pourquoi avez-vous signé un nouveau contrat de collecte des ordures ménagères ?

Les deux Communautés de Communes des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise disposaient chacune d'un contrat de collecte qui arrivait à terme fin 2018. Il était donc nécessaire de lancer un appel d'offre afin d'harmoniser le marché sur l'ensemble du territoire de la CCSSO.

Quels sont les changements liés à ce contrat ?

Deux types de changements sont à noter au regard des pratiques précédentes :

- Collecte l'après-midi dans certaines communes, ce qui permettra d'optimiser l'utilisation des camions pour une maitrise des coûts.
- Changement des fréquences de collecte à Senlis.
- Dans la zone « Senlis extérieur » les ordures ménagères ne seront ramassées qu'une fois par semaine, comme dans toutes les autres communes de Senlis Sud Oise. Le type d'habitat est sensiblement le même que dans les autres communes, à savoir pavillonnaire. Le suivi de collecte a démontré que les bacs n'étaient pas tous sortis deux fois par semaine et que bien souvent ceux qui étaient présentés à la collecte n'étaient pas pleins. Cependant, nous gardons un ramassage deux fois par semaine pour les collectifs, au regard d'un nombre de bacs et des lieux de stockage.
- Dans la zone « Senlis centre », c'est le tri qui est valorisé, avec un passage supplémentaire en lieu et place d'un ramassage d'ordures ménagères. Augmenter la fréquence de ramassage du tri est de nature à le favoriser, à inciter les habitants, à adopter un geste citoyen et donc diminuer la production d'ordures ménagères résiduelles. Deux passages par semaine semblent donc suffisants.

Parallèlement à ces évolutions et toujours dans le but d'améliorer nos performances de tri et de diminuer nos quantités d'ordures ménagères à incinérer, la Communauté de Communes développe un programme de déploiement de Points d'Apport Volontaire multi flux essentiellement sur Senlis pour le moment.

Quels sont les projets de la Commission ?

L'évolution de la législation et des pratiques nous conduisent à mener une réflexion sur l'ensemble du territoire pour mettre en place une tarification du ramassage des ordures ménagères, en fonction des volumes générés par chacun d'entre nous. Ce système existe déjà sur les douze communes de l'ancienne Communauté de Communes Cœur Sud Oise, c'est la REOMI. Les textes nous obligent, suite à la fusion, de tendre vers un seul mode de tarification sur l'ensemble du territoire.

Actuellement deux systèmes cohabitent, la REOMI et la TEOM, sur le territoire des communes de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. La Commission Environnement va travailler en 2019 pour que le système harmonisé voit le jour en 2022.

Nous ne pouvons que vous inciter à encore améliorer davantage vos performances de tri, pour préparer l'avenir.

Un réseau de voies douces : **une nouvelle offre de mobilité !**

Le contexte économique, social et environnemental, la démocratisation des vélos électriques, la saturation des espaces dédiés à la voiture (voies et parkings), les nouvelles attentes de nos habitants et des touristes en matière de loisirs, rendent de plus en plus évident l'intérêt et la nécessité de développer un réseau de voies douces sur notre territoire. Ce réseau devra permettre de se déplacer pour travailler, consommer, se divertir localement et de façon durable.

Un nouveau tronçon Senlis-Chamant opérationnel

Après la voie douce « Senlis intramuros », colonne vertébrale du futur réseau, et son barreau vers le collège de la Fontaine des prés, c'est le barreau Senlis-Chamant qui a été inauguré le 12 décembre en présence de nombreux élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires. Les enfants de Chamant étaient de la partie, très fiers de découvrir ce nouvel espace de liberté. Cet équipement apporte également une plus-value qualitative aux riverains, notamment avenue du Poteau. Un dernier tronçon avenue du Maréchal Foch à Senlis reste à aménager pour accéder à la gare routière.

Maîtrise d'œuvre : agence URBANIA

Le 12 décembre 2018, la voie douce Senlis-Chamant a été inaugurée par Philippe Charrier, Président de la CCSSO, maire de Chamant, en compagnie de nos jeunes cyclistes

Le Département prendra le relais sur la Trans'Oise

Notre territoire étant traversé par la Trans'Oise, le Département travaille à la prolongation de notre réseau vers Ermenonville au sud-est, et Pont-Sainte-Maxence au nord, mais aussi vers Chantilly à l'ouest. Ces travaux donneront un nouveau sens à notre action et nous doteront d'un nouvel outil de développement touristique plus responsable.

Un schéma directeur des voies douces pour notre territoire

Ce document cadre va permettre d'identifier et de hiérarchiser les travaux à programmer et à financer dans le cadre de notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Il reposera sur un recensement des besoins dans les communes, des sites d'intérêts touristiques, économiques, sportifs, résidentiels à desservir, et devra être en compatibilité avec les voies d'intérêt traversant notre territoire (Trans'Oise, Paris-Londres, EV3 de Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle ou Scandibérique…). Si la voie Senlis intramuros a bénéficié d'un traitement très qualitatif en rapport avec la valeur patrimoniale des lieux et imposé par l'Architecte des Bâtiments de France, les techniques mises en œuvre sur le reste du réseau s'adapteront au contexte des futurs tronçons aménagés (création de piste, simple marquage, réhabilitation de chemins ruraux…).

La voie douce Senlis-Chamant

Philippe Charrier, Président de la CCSSO ; Nadège Lefebvre, Présidente du Département de l'Oise ; Manoëlle Martin, Vice-présidente Hauts-de-France ; Nathalie Lebas, Vice-présidente de la CCSSO et Conseillère Régionale

François Dumoulin, Vice-président en charge du Tourisme et des Voies Douces ; Jérôme Bascher, Sénateur de l'Oise ; Philippe Charrier, Président de la CCSSO ; Nadège Lefebvre, Présidente du Département de l'Oise ; Manoëlle Martin, Vice-présidente Hauts-de-France ; Nathalie Lebas, Vice-présidente de la CCSSO et Conseillère Régionale, entourés de jeunes cyclistes

Nathalie Lebas, Vice-présidente de la CCSSO et Conseillère Régionale

Philippe Charrier, Président de la CCSSO et maire de Chamant

Piscine communautaire

Le projet de construction se concrétise

Afin de répondre au besoin urgent d'une piscine pour les scolaires et les sportifs du territoire, l'exécutif de la CCSSO à relancé la réflexion du projet de piscine intercommunale.

Le dossier d'implantation de la future piscine est une ambition communautaire. Les élus du territoire sont aujourd'hui encore au stade de la réflexion concernant ce projet.

Le Président Philippe Charrier communiquera sur le sujet dans les semaines à venir afin que les usagers soient suffisamment informés.

La construction de cet équipement sur notre territoire doit respecter un cadre financier raisonnable et prendre en compte les contraintes administratives et urbanistiques minimales permettant de réaliser ce projet au plus tôt. Les critères qui présideront au choix d'un terrain à même d'accueillir ce nouvel équipement sont relatifs au coût financier, à l'accessibilité du site, à l'attractivité, aux règles d'urbanisme en vigueur, au positionnement de l'équipement dans l'ensemble communautaire.

L'ensemble des choix effectués se font de manière raisonnée, en respectant une méthodologie de travail établie, sans omettre notre priorité, l'intérêt général et les attentes des habitants.

Un service gratuit du pôle Petite Enfance **le Relais Assistantes Maternelles**

Vous êtes parents et vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre jeune enfant ?

Le RAM vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire et notamment sur l'offre de garde proposée par les assistantes maternelles indépendantes.
Il a également pour but d'accompagner les parents dans leur rôle d'employeur et les assistantes maternelles dans leur posture de salariée.
Par ailleurs, les animatrices du Relais Assistantes Maternelles organisent des ateliers de motricité et d'éveil où les enfants évoluent librement dans un espace sécurisé et adapté.

Vous êtes assistante maternelle agréée et vous avez besoin d'un accompagnement ?

Lieu d'échange et de rencontre entre professionnels, le Relais Assistantes Maternelles offre un accompagnement constant aux assistantes maternelles. Informations et formations sont délivrées lors de réunions à thèmes et conférences. Le RAM indique des lieux de formation continue mais peut également mettre en place des actions pour favoriser le départ en formation sur le territoire.

Au 1er novembre 2018, 130 assistantes maternelles sont agréées par le Conseil Départemental de l'Oise et 114 exercent sur le territoire pour 384 places d'accueil.

La liste des assistantes maternelles agréées vous est délivrée sur demande par le Relais Assistantes Maternelles.
Cette liste est mise à jour régulièrement à partir des données fournies par les services compétents. Vous pouvez également consulter cette liste sur notre site internet :
https://www.ccsso.fr/services-a-la-population/relais-des-assistantes-maternelles/liste-des-assistantes-maternelles

Interview
Christel Jaunet
Vice-présidente en charge de la Petite Enfance

Quels sont les apports de vos structures pour la Petite Enfance ?

L'offre de garde proposée par la CCSSO est tout à fait complémentaire. Ainsi, nous proposons, via la Halte-Garderie Itinérante, un mode de garde collectif qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément. Celle-ci s'installe une fois par semaine dans une de nos communes (Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Barbery et Villers-Saint-Frambourg-Ognon). Cette structure permet aux enfants qui sont gardés par un de leurs parents ou qui fréquentent un mode de garde individuel, de se préparer à la collectivité. Les agents proposent des activités, des temps de jeux, tout en respectant les besoins physiologiques des enfants (sommeil, alimentation).

La Communauté de Communes s'est dotée d'un Relais Assistantes Maternelles qui accompagne les parents dans leur recherche de mode de garde, notamment auprès d'une assistante maternelle. Les animatrices aident également les parents dans leur fonction d'employeur et les assistantes maternelles dans leur position de salariée.

Les animatrices proposent des ateliers d'éveil à Senlis et dans les villages. Le relais propose aussi des formations, des conférences à destination des assistantes maternelles afin que celles-ci puissent se professionnaliser tout au long de leur carrière.

Quels sont vos projets d'avenir ?

Les élus de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaitent engager une réflexion globale sur les besoins et l'offre de garde sur le territoire. Pour ce faire, les agents du Service Petite Enfance travaillent sur la réalisation d'un Schéma Directeur de la Petite Enfance. Cet outil de travail doit permettre de définir les grandes lignes d'une offre d'accueil cohérente avec les besoins des familles. Ce sera un de nos grands chantiers pour les années à venir.

Calendrier des **manifestations 2019**

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

18 - 22 MARS 2019

La grande semaine de la Petite Enfance « Pareil, pas pareil »

(Parents, enfants, professionnels dans les structures)

1ER AVRIL 2019

Atelier de transmission des entreprises

MAI 2019

Conférence « L'acquisition de la propreté et la rentrée en petite section maternelle »

MAI - JUIN 2019

Distribution des sacs poubelles sur la commune de Senlis

(ordures ménagères, tri sélectif ou déchets verts selon votre foyer)

7, 8 ET 9 JUIN 2019

Abbaye de Chaalis
INSTITUT DE FRANCE

Les Journées de la Rose

22 JUIN 2019

Fête de la Petite Enfance

JUIN 2019

Pique-nique Halte-Garderie Itinérante et Relais Assistantes Maternelles

OCTOBRE 2019

Forum de l'Emploi